

Tranquillité vacances



Vos bagages sont prêts, le départ est imminent. Avant de quitter la maison, vous pouvez signaler votre départ à la Police dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances ». Les forces de l'ordre surveilleront votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Inscrivez-vous auprès de la Police Municipale ou du Commissariat de Police. Votre demande individuelle devra être présentée sur un formulaire type qui peut être téléchargé sur le site officiel du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr. En cas de retour inopiné ou de modification de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir la Police.

Quelques conseils :

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe...
- Avertissez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Plus d'infos :

Police nationale

– 5, av. Maréchal Leclerc

tél. 01 64 69 39 30

– 9, rue Fleur Bégné

tél. 01 70 29 31 80

Police municipale

2, rue Pierre Corneille

n°vert. 0 805 29 09 11